

CONDITIONS GÉNÉRALES MERCREDIS AÉRÉS 2025-2026

Critères d'admission

Les mercredis aérés s'adressent aux enfants de 1P à 4P (nés entre le 01/08/2017 et le 31/07/2021).

La priorité est donnée aux enfants habitant le quartier de La Chapelle-Les Sciers.

En cas de places disponibles, les inscriptions seront ouvertes aux habitants des communes de Lancy et de Plan-les-Ouates.

Les accueils se déroulent à La Boîte, dans les locaux du Sapay et en extérieur.

Dates

Du 27 août 2025 au 17 juin 2026.

Attention : il n'y a pas de prise en charge les mercredis fériés, durant les vacances scolaires ainsi que le 20 août 2025.

Horaires

- accueil entre 8h et 9h
- départ entre 17h30 et 18h.

Préinscriptions

Les préinscriptions se font uniquement en ligne sur le site internet de La Boîte et sont traitées par ordre d'arrivée.

Confirmation

Lorsque l'inscription sera confirmée, vous recevrez toutes les informations concernant le déroulement des mercredis aérés ainsi que la liste des affaires dont les enfants auront besoin.

Les inscriptions sont annuelles (d'août à juin) et doivent être réitérées chaque année.

Résiliation d'inscription

La résiliation de l'inscription doit se faire par écrit pour la fin du trimestre suivant. Les factures émises restent dues.

L'enfant qui est absent 3 mercredis de suite sans prévenir et sans raison valable verra son inscription annulée pour le reste de l'année scolaire et ceci sans avertissement préalable.

Tarifs

Les tarifs sont établis par la FASE et sont basés sur le RDU total du groupe familial (deux RDU pour les couples non mariés). Détail en page suivante.

Le tarif comprend l'encadrement, les animations, le repas de midi et le goûter.

Facturation

La facturation est trimestrielle.

- 1^{er} trimestre (août – novembre)
paiement de la facture avant fin août
- 2^{ème} trimestre (décembre – février)
paiement de la facture avant fin novembre
- 3^{ème} trimestre (mars – juin)
paiement de la facture avant fin février

Remboursement

En cas d'absence attestée par certificat médical, le montant correspondant à la période d'absence est remboursé sur un compte postal ou bancaire indiqué par le bénéficiaire. Pour tout autre motif d'absence ou en cas de retrait définitif en cours de trimestre, aucun remboursement n'est effectué.

Documents à fournir

Une fois votre inscription confirmée, merci de nous fournir une copie des documents suivants :

- dernière attestation RDU
- carte d'assurance maladie
- attestation d'assurance RC
- carte Swisspass de votre enfant **avec abonnement TPG valide**

CONDITIONS GÉNÉRALES MERCREDIS AÉRÉS 2025-2026

Tarifs pour 1 mercredi en fonction du RDU

RDU total (annuel)	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Moins de 30'000.-	10.-	18.-	24.-
De 30'001.- à 42'000.-	12.-	22.-	30.-
De 42'001.- à 54'000.-	15.-	28.-	39.-
De 54'001.- à 66'000.-	18.-	34.-	45.-
De 66'001 à 84'000.-	21.-	40.-	54.-
De 84'001.- à 102'000.-	26.-	50.-	72.-
De 102'001.- à 138'000.-	35.-	68.-	99.-
De 138'001.- à 174'000.-	43.-	84.-	123.-
De 174'001.- à 210'000.-	50.-	98.-	144.-
Plus de 210'000.-	54.-	106.-	156.-

Vous pouvez demander votre attestation RDU sur le site de l'Etat de Genève :

<https://www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu/obtenir-mon-attestation-rdu>

Organisateur

Le dispositif d'animation socioculturelle *La Boîte*, qui fait partie de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (fase), est l'institution compétente en matière d'organisation des activités et de gestion administrative et financière.